

FLAMBEAU

des démocrates

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS, D'INVESTIGATIONS, D'ANALYSES ET DE PUBLICITE

N° 0390 du Jeudi 05 février 2015 PRIX : 250 F CFA

Pour tout renseignement, information ou conseil
 contacter le centre d'appel au N° VERT
8201
 OTR
 FEDERER POUR BATIR
 www.otr.lg

Présidentielle 2015/Sorties médiatiques de la Cour Constitutionnelle



Aboudou Assouma, Pdt Cour Constitutionnelle

P.3

Controverse !

Les dessous de l'abandon par Fabre de sa nationalité française

P.5



Jean-Pierre Fabre lors d'une manifestation

NATION

Grève de la STT Ahoomey-Zunu charge le personnel soignant

P.3



Ahoomey-Zunu, PM Dr Tsolenyanu, Synphot

Société

Des assassinats et crimes organisés à Lomé L'indifférence coupable des ODDH

P.5

Football/CAN 2015

La côte d'Ivoire attend son challenger pour le bouquet final

P.7



Révision des listes électorales dans la zone II
Toujours les mêmes difficultés

P.3



Taffa Tabiou, Pdt CENI

JE SUIS NATA, SAUVEZ-MOI !

s'il-vous-plait
faites-moi un don

Né le 14 juillet 2015 à Dapaong au nord du Togo, à peine 6 mois, 9 kg, 57cm), le bébé Nataniman KOLANI de mère apprentie couturière âgée de 22 ans et d'un père en classe de terminale s'accroche à la vie malgré la douleur et les pleurs.

Le nourrisson souffre d'une malformation (meningo-encéphalocèle) grave à la tête mais curable aux bons soins de AIMES-AFRIQUE.



L'enfant Nataniman KOLANI a grandement besoin de votre générosité pour vivre et grandir.

Par virement : N° 7090141407717001

Code Swift : ECOCTGTG RIB 60

Par chèque : AIMES-AFRIQUE (NATA KOLANI)

Par Western Union : Mme AMOUSSOU Atsoupi Delali Erica

Par Moov Flooz : *155*2*97966760*Montant à envoyer*Code de sécurité de votre compte Flooz #

fais un geste et sauve une vie !

Merci de nous contacter sur 777 (Moov)

Sur 90028595 (Togocel)

Sur 23201515 (Illico)

Par mail : info@aimes-afrique.org

CONAPP URATEL
Conseil National des Patrons de Presse



La liste des donateurs à consulter sur le site www.aimes-afrique.org*

*Après accord des donateurs - Liste actualisée chaque 15 du mois

Présidentielle 2015/ Sorties médiatiques de la Cour constitutionnelle

Controverse !

Deux communiqués contradictoires à moins de 48 heures, c'est ce qu'on remarque chez la Cour constitutionnelle qui doit situer les Togolais sur la date de la tenue de l'élection présidentielle prochaine.

On se rappelle d'abord une interview dans laquelle le président de la Cour constitutionnelle, dont la fonction lui impose un éloignement des questions politiques, a déclaré caduc, l'Accord politique global (Apg). Une déclaration qui avait provoqué le tollé général dans l'opinion qui se retrouve étonnée de la position d'Aboudou Assouma qui devrait prendre de la hauteur par rapport à la politique. Cependant, jusqu'aujourd'hui, les Togolais continuent d'exiger la mise en œuvre des réformes constitutionnelles et institutionnelles dont les pages ont été très tôt tournées par le président de la Cour constitutionnelle.

C'est dans cette atmo-

phère que le président de la haute juridiction revient le lundi 2 février dernier avec un communiqué tout autant controversé dans lequel il convoque le corps électoral entre le 17 février et le 5 mars 2015. Loin de situer l'opinion, ce document a plutôt provoqué une impasse. « *Aux termes de l'article 61 de la Constitution du 14 octobre 1992, le scrutin relatif à l'élection présidentielle doit être ouvert 75 jours au plus tôt et 60 jours au plus tard avant la fin du mandat présidentiel en cours. Le mandat ayant débuté le 04 mai 2010, date de la prestation de serment, il prend fin le dimanche 03 mai 2015. En conséquence, le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral* », a indiqué le communiqué. Le communiqué a ensuite invité les différents postulants à faire acte de candidature 45 jours avant le scrutin, conformément à l'article 153 de la loi N°2012 du 29 mai 2012, modifiée par la loi N°2013 du 19



Aboudou Assouma, Pdt Cour Constitutionnelle

février et la loi N°2013-008 du 22 mars 2013 portant Code électoral.

Cette sortie de la Cour constitutionnelle pose d'énormes difficultés dans l'organisation, et même la tenue de cette élection présidentielle. Si on s'en tient aux indications de la Cour, avec les calculs afférents, il n'y aurait pas de délai

pour le dépôt des candidatures. D'ailleurs, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) ne pourra pas faire tenir l'élection dans la fourchette du 17 février et le 5 mars. Puisque les opérations de révision des listes électorales se terminant le 23 février, il faut alors une période pour les réclamations et autres contentieux électoraux.

de la Constitution du 14 octobre 1992, le scrutin est ouvert sur convocation du corps électoral par décret pris en conseil des ministres soixante (60) jours au moins et soixante-quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat du président en exercice. Cela signifie que le décret de convocation du corps électoral doit être pris soixante (60)

Des controverses qui n'ont pas laissé indifférents les médias nationaux et internationaux qui ont abondamment repris ces cafouillages.

Visiblement, l'institution en charge n'en dispose pas, à en croire la sortie de la Cour constitutionnelle. Toute chose qui rend inconfortable le pouvoir. Ce dernier s'est rétracté à travers la déclaration du ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Gilbert Bawara qui a indiqué que la présidentielle pourra se tenir en mi-avril.

Des controverses qui n'ont pas laissé indifférents les médias nationaux et internationaux qui ont abondamment repris ces cafouillages. Ce qui fait réagir Aboudou Assouma qui se voit obligé de faire une mise au point mardi. Une nouvelle sortie qui contredit la première. « *Conformément à l'article 61*

jours au moins (soit le 17 février 2015) et soixante-quinze (75) jours au plus avant l'expiration du mandat en cours (soit le 04 mars). La convocation du corps électoral n'est donc pas synonyme de jour du scrutin. Il en est de même du scrutin qui est l'ensemble des opérations de vote ou d'élection », indique le communiqué sur le site de la Cour constitutionnelle.

A l'analyse de ces différentes interventions, on se demande ce qui se passe au juste dans cette institution. C'est tout simplement regrettable qu'une institution de la République puisse faire et défaire des déclarations sur un sujet aussi important.

Isidore

Révision des listes électorales dans la zone II

Toujours les mêmes difficultés

Les opérations de révision des listes électorales ont commencé depuis lundi dans la zone II. Mais visiblement, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) ne semble pas prendre des dispositions pour éviter les difficultés rencontrées dans la zone I.

La révision des listes électorales en cours dans les préfectures de Kpélé, de Danyi, de Wawa, d'Akébou, d'Amou, de Haho de l'Est-Mono, du Moyen-Mono, de la préfecture d'Ogou, d'Anié, de Blitta, de Sotouboua et de Tchamba, n'a rien à envier à celle qui s'est déroulée dans la Zone I. Cela semble donner raison à ceux qui indiquent que l'institution chargée d'organiser l'élection présidentielle est en train de bâcler les opérations de révision des listes électorales, une étape capitale dans ce processus électoral. Retard dans le déploiement des kits, panne des générateurs, absence des opérateurs de

saisie, manque de local pour des centres de recensement et de vote (CRV), etc. Voilà ce à quoi sont confrontées les populations de cette partie du Togo depuis hier. Bref, il s'agit des problèmes logistiques, des difficultés rencontrées dans ces opérations dans le Grand Lomé et le reste de la Zone I. On se demande pourquoi la Céni n'est pas arrivée à remédier à ces difficultés avant le démarrage dans la zone II.

Les quelques personnes qui se sont déplacées (puisque il n'y a pas d'affluence) pour aller se faire enregistrer ou procéder à la vérification de leur nom, sont revenues déçues à cause du retard dans le démarrage. A cette allure, on peut bien se demander comment la Céni espère se prendre pour atteindre sa prévision de 600 000 électeurs en plus du fichier de 2013 qui comporte 3 044 000 électeurs.

Isidore

Grève de la STT :

Arthème Ahoomey-Zunu charge le personnel soignant

Les responsables de la Synergie des travailleurs du Togo (STT) n'ont visiblement pas aimé la sortie du Premier ministre, une sortie effectuée le lundi 2 février dernier au Centre hospitalier régional (CHR) de Lomé. Ils l'ont manifesté le lendemain mardi à travers un rassemblement qu'ils ont eu au sein du CHU Sylvanus Olympio.

En effet, leurs collègues du Centre hospitalier régional

de la grève est pris en otage pour rien par des grèves répétitives », a déclaré Arthème Ahoomey-Zunu. Et il a ajouté : « *J'ai demandé une trêve, le temps d'aller me soigner. A mon absence, j'ai constaté que la STT est partie en grève* ».

Le Premier ministre ne s'est pas arrêté là. Il est allé loin en déclarant tout haut ce que le peuple pense bas des autorités. Surtout les largesses dont bénéficient ceux

ont plutôt l'allure d'une perturbation de la vie administrative. « *On ne peut pas tout le temps travailler sous la pression, en termes de grève du genre les cours sont considérés comme faits. Je trouve cela en dehors des revendications sociales. Si c'était des revendications politiques, on comprendrait. Maintenant que ce ne sont pas des revendications politiques, nous voulons comprendre de quelles revendications il*



Séléagodji Ahoomey-Zunu, PM

(CHR) de Lomé étaient comme dans un rêve. Le chef du gouvernement, celui qui devrait chercher par tous les moyens le consensus et éviter tout autre mouvement de grève, les a bien chargés au cours de cette visite. Les propos tenus par le Premier ministre sont « *révoltants* », comme l'a indiqué un praticien hospitalier. « *Ceux-là nous prennent pour des demeurés* », a-t-il indiqué furieux. Arthème Ahoomey-Zunu n'est pas allé du dos de la cuillère. Tout porte à croire qu'il cherchait depuis l'occasion pour se libérer d'un poids. Visiblement, les grèves répétitives des agents de la fonction publique font retourner l'estomac au chef du gouvernement. « *Le secteur*

qui sont au pouvoir et dont sont privés le bas peuple. « *Les autorités ne pourront jamais venir se faire soigner dans les hôpitaux. Si on ferme la morgue, et que moi j'ai envie d'aller chercher un corps, j'ai les moyens de le faire. La fermeture de la morgue ne pénalise que le bas peuple* », a-t-il affirmé sous le regard médusé du personnel soignant.

Par ailleurs, le Premier ministre a tenu une réunion dans la même journée de mardi avec les responsables de la Synergie des travailleurs du Togo (STT). Au cours de cette rencontre, Arthème Ahoomey-Zunu a déclaré que les revendications portées par la STT n'ont plus un caractère social. Elles

s'agit, parce qu'il faut qu'on arrête d'être en conflit permanent sur des sujets qui ne nous divisent pas, mais au contraire doivent nous rapprocher, nous en tant que gouvernement et vous en tant qu'agents de la fonction publique », a-t-il laissé entendre.

Cette réaction a été qualifiée de grossière et de méprisante par le personnel soignant qui ne demande que de meilleures conditions de vie et de travail. On annonce de gros nuages dans le ciel du gouvernement et de la centrale de la synergie des travailleurs du Togo.

Isidore



Dr Tsolenyanu du Synphot, membre de la Coordination de la STT

Journée internationale de la Douane édition 2015

L'OTR mobilisé pour la gestion coordonnée des frontières

Le 26 janvier dernier, près de 280 administrations douanières de part le monde célébraient pour la 62^{ème} fois de l'histoire, la Journée Internationale de la Douane. L'évènement organisé pour la première fois depuis son avènement au Togo par l'Office Togolais des Recettes (Otr) a été marqué par une journée d'échanges et de débat autour du thème : « La gestion coordonnée des frontières : la démarche participative pour tous les acteurs concernés ».

Opérateurs économiques, agents de l'Otr et membres du gouvernement, tous étaient mobilisés autour du Commissaire Général de l'Otr Henri Gapéri et celui des Douanes et Droits Indirects, Adedzé Kodjo. Ce dernier, à l'ouverture des travaux, a situé la commémoration de la journée internationale de la Douane dans le temps et dans l'espace en faisant allusion à l'époque romaine où la perception des taxes était une réalité dans l'évolution des Etats, avant de souligner le rôle actuel que joue la Douane dans le processus de libéralisation économique. Sur le thème de cette édition 2015, tel qu'institué par l'Organisation Mondiale de la Douane (OMD), le Commissaire des

Douanes et Droits Indirects (Cddi) s'y est prononcé en expliquant aux différents acteurs l'importance de la démarche coordonnée pour une fluidité au niveau des frontières. « La Douane Togolaise a installé une collaboration entre les différents Douanes de la sous-région avec un accord signé pour échange d'information en rapport avec les flux commerciaux » a-t-il fait savoir. « C'est une occasion de renforcer le partenariat entre les acteurs du commerce international », a renchéri le Commissaire Général de l'Otr à sa prise de parole. Selon ce dernier, le thème de cette journée est en symbiose avec les objectifs de son institution qui est d'assurer, faut-il le rappeler, un travail de qualité et



Table d'honneur

de transparence. Henri Gapéri a, à cet effet, demandé à tous les agents aux postes de frontières de satisfaire aux besoins imposés par le thème de cette journée. Dans son discours d'ouverture, le représentant du ministre de l'Economie et des Finances a remercié l'OMD pour les différents appuis techniques assurés aux administrations douanières pour leur modernisation. Il a aussi convié cette organisation à trou-

ver les meilleurs mécanismes pour renforcer les liens entre tous les acteurs intervenant aux frontières. « Les douanes sont une porte d'entrée et de sortie de tout pays, c'est pourquoi il est nécessaire pour toutes les douanes de sécuriser les échanges commerciaux » a-t-il conclu.

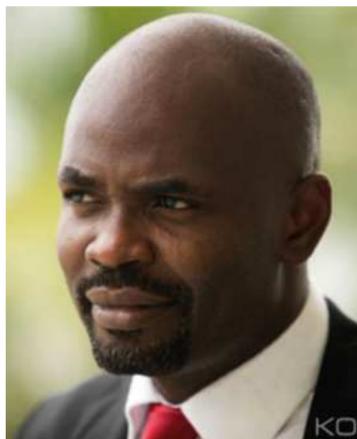
A l'issue de cette célébration, un certificat de mérite signé au nom du Secrétaire Général de l'OMD a été décerné au Chef de l'Etat pour l'adoption d'un cadre juridique devant gérer l'action de la Douane.

Isaac Tonyi

Vision politique et programme de société Alberto Olympio : « Mon ambition, c'est qu'on ait au Togo une véritable économie des médias »

La présidentielle 2015 approche à grand pas. Si dans le landerneau politique togolais au niveau des candidats déclarés à cette course, il en existe un qui a pu extérioriser sa vision politique à travers un projet pour la société togolaise, il s'agit sans nul doute du président du Parti des Togolais. A travers son livre intitulé "je prends le parti des Togolais", Alberto Olympio s'affiche comme un prétendant sérieux à la magistrature suprême. Il l'a encore réaffirmé le 19 janvier dernier dans ses vœux aux médias, invités à son siège.

« J'ai des projets pour mon pays, personne ne doit rester au bord de la route ». C'est en ces termes que le candidat à la présidentielle 2015 a accueilli le parterre de journalistes en leur exposant son ambition pour les médias togolais. Il envisage dans son souci de professionnaliser la presse dès son accession au pouvoir, moderniser les lois en revisitant la HAAC pour la transformer en un organe de promotion et non de censure. Pour arriver à une professionnalisation dont il veut se faire le promoteur, Alberto Olympio entend instituer aussi un cadre institutionnel. Ce cadre permettra au journaliste de disposer d'un statut, d'un cadre économique et d'être libéré de la dictature économique car estime-t-il, « toute démocratie a besoin d'une presse forte ». Très atta-



Alberto Olympio, Pdt Parti des Togolais

ché à la liberté d'expression le président du parti des Togolais veut faire des médias, un contre pouvoir économiquement épanoui. « Mon ambition, c'est qu'on ait au Togo une véritable économie des médias », a-t-il martelé avant de se projeter dans l'organisation de la prochaine prési-

dentielle. « Notre prochaine bataille, c'est de faire en sorte que nous arrivions aux affaires et de faire appliquer notre programme de société », a-t-il fait savoir. A cet effet, le leader du parti des Togolais exhorte les populations à aller massivement se faire inscrire sur les listes électorales pour un devoir civique le jour du vote. Alberto Olympio exige le nettoyage du fichier électoral et se dit prêt à financer ce processus si l'Etat est réticent. Il s'est aussi prononcé sur la question des réformes qui est une nécessité. Toutefois, pour ce dernier le plus important, c'est d'avoir un fichier propre. A cet effet, il n'entend point jeter ses militants dans les rues pour l'obtention de ces réformes. « Le Togo a déjà payé sa liberté au prix du sang. Il n'y a aucune excuse de lui en prendre encore une goutte » a-t-il pesté. Pour conclure son exposé, le candidat du parti des Togolais a invité l'ensemble des médias et la population à se mobiliser pour l'élection présidentielle qui a lieu dans quelques mois.

Isaac Tonyi

Incendie des marchés du Togo Deux ans après, les victimes demandent justice et réparation

Il nous souvient que dans les nuits des 09 et 10 janvier, 11 et 12 janvier 2013, les marchés de Kara et de Lomé ont été durement frappés par des incendies occasionnant des dégâts

que vivent actuellement les sinistrés de ces marchés, abandonnés à eux-mêmes. Plus de 20 décès, a-t-elle affirmé, ont été constatés et plus d'une cinquantaine de personnes en hospitali-



Les sapeurs pompiers à pied d'oeuvre pour circonscrire l'incendie du marché de Lomé

matériels qui se chiffrent à des dizaines de milliards de frs cfa. Deux ans après cette tragédie et la parodie du téléthon pour dédommager les victimes, c'est la consternation totale et la déprime des ayants droit regroupés au sein de l'Association des Sinistrés des Marchés du Togo (Assimat) qui brise le silence pour demander justice et réparation.

Face à la presse le 27 janvier dernier, l'Assimat, par la voix de sa présidente Adjomada Afi Senaya a retracé la situation

ajoutés au choc psychologique de plus de 800 commerçants concernés par la tragédie. Face à l'humiliation qu'ils subissent au jour le jour et à la mesquinerie de l'Etat à leur endroit, ces sinistrés dénoncent le silence des autorités et des acteurs politiques. Ils exigent par conséquent l'ouverture d'une enquête internationale, l'indemnisation totale et complète de tous les sinistrés et aussi la construction d'un nouveau marché.

Isaac Tonyi

Des assassinats et crimes organisés à Lomé

L'indifférence des ODDH qui fâche

On leur a toujours reproché de s'absenter du terrain social où on les attend le plus. Mais elles sont visibles tout le

Organisations de la société civile (OSC) ont déçu énormément. Et pour cause.

Le meurtre de la jeune

Pour de nombreux observateurs, il faut que ces organisations de la société civile repensent leur fonctionnement.

temps dans le domaine politique. Elles se substituent même parfois aux politiques, jusqu'à vouloir résoudre des problèmes politiques à leur place. Ces deux dernières semaines encore, les

filles par un ressortissant Ibo, le décès d'une autre jeune fille dans la société Nina dans des conditions troubles, sans oublier les nombreux braquages dont les honnêtes citoyens continuent d'en



Me Zeus Ajavon des ODDH

être victimes ; voilà des événements qui devraient tirer la société civile de son sommeil, surtout celle qui se retrouve dans le bloc des organisations de défense des droits de l'Homme (ODDH). Malheureusement, il est très rare de les voir intervenir sur ces questions. Ces organisations donnent l'impression d'attendre que quelqu'un les saisisse avant de réagir. Sur l'affaire de la jeune fille tuée par un Ibo, elles sont restées muettes comme une carpe. Sur celle concernant la société Nina, c'est la même attitude.

Pour de nombreux observateurs, il faut que ces organisations de la société civile repensent leur fonctionnement.

Même en politique, elles ne jouent qu'un rôle de second rang, alors que dans les autres pays de la sous-région, le Burkina Faso notamment, c'est la société civile qui a pris ses responsabilités en changeant le cours des événements. Quand on prend les organisations de défense des droits de l'Homme au Togo, on a l'impression qu'elles n'ont de rôle que pour défendre ceux qui sont aisés. Kpatcha Gnassingbé, dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat, Pascal Bodjona dans l'escroquerie dite internationale, Bertin Agba dans la même affaire et bien d'autres. Mais lorsqu'un citoyen moyen a des démêlés avec la justice ou se sent brimé par une société étrangère où des expatriés qui marginalisent, oppriment et font subir toute sorte de traitements inhumains et dégradants aux autochtones, ces organisations surprennent par leur passivité.

On se demande aujourd'hui combien d'avocats, membres de ces organisations qui ont déjà proposé leurs services aux proches des victimes des deux événements précités. « Nous n'avons pas encore porté plainte contre le Ibo. Nous vou-

lons le faire, mais on ne sait pas encore comment procéder », nous a confié l'oncle de Djogbéssi Elise, la jeune fille dont le corps a été découvert dans la maison du Ibo. Comment un tel crime, qui est allé au-delà même de nos frontières ne puissent pas interpellier les défenseurs des droits de l'Homme ? Certes, il faut condamner par des communiqués pondus et lus à travers les médias, mais le mieux serait de faire en sorte que la justice soit faite, afin de décourager les récidivistes. Concernant le second cas de décès, depuis vendredi de la jeune Agbalégnon, employée à la société mère Nina, morte dans des conditions déplorables, on n'a pas encore de réactions de ces organisations. C'est le silence radio pour le moment.

Il est aujourd'hui regrettable que de telles choses se passent dans notre pays, mais que la société civile ne réagisse pas. Dans tout pays, là où les politiques on échoué, c'est la société civile qui prend les choses en main et fait régner l'ordre. Mais ici, tout porte à croire que les deux ont abdiqué.

Isidore

Introduction de la facture normalisée TVA dans les transactions commerciales

Le commissaire aux impôts donne les raisons

L'une des principales innovations de la loi des finances 2015 votée le 30 décembre 2014 est l'introduction de la facture normalisée TVA dans les transactions commerciales. Cette innovation en symbiose avec les objectifs de l'Office Togolais des Recettes (Otr) vise à améliorer le recouvrement fiscal de la TVA à hauteur de plus de 20%. Pour éclairer la lanterne des opérateurs économiques sur cette mode d'opération, le commissaire aux impôts Adoyi Ezzo-wavana était face à la presse le 28 janvier dernier.

Selon l'article 330 du code général des impôts : "Toute opération doit être consignée par une facture qui doit remplir un certain nombre de conditions". Mais selon le Commissaire aux Impôts, la pratique quotidienne a démontré que beaucoup de transactions continuent par se faire sans que les factures ne soient fournies aux clients. Pour bannir à cet effet la fraude qui se développe dans ce mode opératoire, l'Otr a introduit cette nouvelle mesure afin d'alimenter les caisses de l'Etat par la collecte rigoureuse de la TVA et empêcher les entreprises de se surcroquer sur le dos du contribuable.

Pièce comptable qui fait foi entre fournisseurs et clients ou entre opérateurs économiques et administration fiscale, instituée depuis 1985 mais jamais appliquée de façon rigoureuse, la facture normalisée connaîtra un début d'application à partir de mars 2015. Cette facture qui comporte un numéro d'identifiant fiscal, un hologramme appelé vignette TVA est fournie par l'Otr et s'impose dans les transactions. « La facture normalisée fournie par L' Otr oblige tout opérateur économique qui fait des transac-



Adoyi Ezzo-Wavana, Commissaire aux Impôts

tions sur le territoire national de délivrer des factures qui ont été fabriquées auparavant par l'Office Togolais des Recettes », a expliqué le Commissaire aux Impôts, Adoyi Ezzo-Wavana. Toutefois, a-t-il indiqué, il sera donné autorisation à des entreprises qui font demande de fabriquer elles-mêmes des factures mais elles seront obligées d'apposer sur les factures la vignette de TVA qui sera vendue au niveau de l'Otr.

La facture normalisée vient ainsi au delà du meilleur recouvrement fiscal, renforcer les différentes réformes économiques enclenchées par les plus hautes autorités du pays.

Isaac Tonyi

Politique

Les dessous de l'abandon par Jean-Pierre Fabre de sa nationalité française

L'Article 62 de la constitution togolaise en vigueur dispose en son premier alinéa que « Nul ne peut être candidat à l'élection présidentielle s'il n'est exclusivement de nationalité togolaise de naissance ».

Pour pouvoir contourner cette disposition et se présenter à l'élection présidentielle de 2010, Gilchrist Olympio a dû passer par Blaise Compaoré pour amener Faure à accepter qu'elle soit mise en veilleuse. A la suite de l'accident survenu à ce dernier à Washington, à la veille de ce scrutin, Fabre a profité de la mesure de faveur pour être admis candidat au scrutin présidentiel de 2010.

Avec les nouvelles donnes politiques, le Président de l'Anc ne peut plus bénéficier du respect de cette mesure de faveur découlant de la disposition constitutionnelle en question. La suppression de la disposition constitutionnelle l'empêchant d'être candidat avec une double nationalité constitue une des raisons pour lesquelles, Jean-Pierre Fabre s'est associé à la bataille engagée par l'opposition pour les



Jean-Pierre Fabre, Pdt ANC

réformes constitutionnelles. Or, il se trouve que depuis quelques temps, le leader de l'ANC ait

L'évènement est de taille parce que depuis lors, Fabre s'est désolidarisé de la lutte pour les réformes.

Il est tout simplement triste que par égoïsme et pour son intérêt personnel, Fabre sacrifie la lutte de tout un peuple. En l'occurrence les vœux de ce peuple de voir les réformes aboutir avant les élections présidentielles de cette année. En se comportant de la sorte, le Président de l'Anc a démontré une énième fois son opposition à toute idée de réformes surtout la question des deux tours du scrutin. C'est tout sim-

La suppression de la disposition constitutionnelle l'empêchant d'être candidat... une des raisons pour lesquelles Fabre s'est associé, à la bataille engagée par l'opposition pour les réformes constitutionnelles.

trouvé de solutions à son problème personnel en saisissant les autorités compétentes françaises aux fins d'être dépossédé de sa nationalité française.

plement triste de la part d'un acteur politique qui se fait passer pour un champion de la lutte politique.

L.L

Mamadou Kone, nouveau Président du Conseil Constitutionnel en Côte d'Ivoire

Ouattara recharge-t-il sa batterie pour la présidentielle de 2015 ?

Le Conseil Constitutionnel ivoirien a désormais à sa tête, un nouveau locataire. Mamadou Kone, c'est son nom. Il se substitue ainsi à Francis Vangah Romain Wodié démissionnaire, a annoncé mardi dernier, la Présidence ivoirienne. Une nomination qui repose d'ores et déjà, la question sur l'issue transparente de la prochaine présidentielle qui a lieu en octobre prochain au pays des Eléphants. Abidjan joue-t-elle au stratège ? Nous analysons !

Après plus de trois ans à la tête du conseil Constitutionnel de la Côte d'Ivoire, Francis Wodié a démissionné de son poste. Ceci, pour des raisons de « procédure » et de « tempérament », à en croire le communiqué officiel de la Présidence ivoirienne. Ainsi, cet avocat et ancien candidat aux présidentielles de 1995, 2000 et 2010, nommé en juillet 2011 par le Président ivoirien Alassane Dramane Ouattara (ADO) quitte ainsi la tête de l'organe suprême ayant en charge, la haute mission de valider en dernier ressort, la prochaine présidentielle en Côte d'Ivoire.

A peine cette démission annoncée que le poste vacant a trouvé un occupant. Ce dernier n'est autre qu'une personnalité assez connue dans l'entourage de ADO. Mamadou Kone, puisque c'est de lui qu'il s'agit, était jusqu'à sa nomina-

tion, le Président de la Cour Suprême de la Côte d'Ivoire, préalablement ministre de la Justice entre 2006 et 2010. Aujourd'hui, nombreux sont les bruits de couloir qui attribuent au Président sortant, au travers de la célérité ayant caractérisé la nomination de ce dernier, des idées purement électoralistes qui sous-tendraient sa démarche.

Alassane Ouattara verrait-il alors en Francis Wodié, un potentiel challenger qui l'affronterait dans les urnes en octobre prochain? La question se pose. Surtout que ce dernier est le Président du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT), bannière sous laquelle, ce dernier a déjà brigué à trois reprises, la magistrature suprême du pays. Et si tel est le cas, il est compréhensible pour Abidjan de vouloir mettre hors circuit, quelqu'un qui aurait, durant trois années consécutives, bien cerné les rouages



Alassane Dramane Ouattara

du haut sommet de l'Etat. Et en lieu et place, plutôt un homme de confiance et facilement malléable qui saura jouer véritablement et fidèlement le jeu le moment venu pour seule fin, la reconduction de « son candidat », celui du parti au pouvoir le Rassemblement Des Républicains (Rdr). Tout l'enjeu se trouve aussi là puisque rappelons-nous, c'est cet organe qui avait déclaré vainqueur de la présidentielle de 2010, l'ex-Président Laurent Gbagbo. Ceci pendant que la Commission Electorale Indépendante (CEI), l'instance organisatrice du

scrutin déclarait à son niveau, Alassane Ouattara vainqueur.

A cette allure, doit-on déduire par là que Ouattara a assimilé la fameuse leçon non seulement de son prédécesseur Laurent Gbagbo mais aussi de plusieurs Chefs d'Etats africains, en plaçant notamment à la tête d'une institution aussi hautement sensible que le Conseil Constitutionnel, un fidèle en amitié et un partisan? De

tions à Ouattara, nous osons croire que cette nomination de Mamadou Kone à la tête du Conseil Constitutionnel est autant ordinaire que démotivée que l'on ne puisse le croire. En tout cas, il a intérêt à le prouver dans les jours qui précéderont le scrutin à l'opinion ivoirienne et internationale. Notamment toute sa disponibilité à œuvrer pour un scrutin clair, transparent et surtout

...nombreux sont les bruits de couloir qui attribuent au Président sortant, au travers de la célérité ayant caractérisé la nomination de ce dernier, des idées purement électoralistes

toutes les façons, rien n'est moins sûr. Mais si tel est cas, le Président sortant ne tombe-t-il pas lui aussi dans les mêmes travers que son prédécesseur lorsque ce dernier criait au voleur alors même que les chiffres de la CEI plaident en sa défaveur ?

Sans pour autant prêter des inten-

apaisé et ce, au travers des actes forts et désintéressés pour éviter le carnage de 2010 qui a malheureusement débouché sur près de 10.000 morts avec en toile de fond, l'inculpation de Laurent Gbagbo par la CPI pour « crime contre l'Humanité ».

Magloire TEKO

Lutte contre la secte Boko Haram au Nigéria

Le Tchad déjà au front !

La lutte contre la secte islamiste Boko Haram au Nigéria prend désormais une envergure internationale. L'Union africaine (UA), jusque là attentiste, semble décider à prendre enfin la situation en main. A cet effet, l'institution panafricaine, à l'issue du vingt quatrième (24^{ème}) sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement africains tenu les 30 et 31 janvier derniers à Addis-Abeba, capitale Ethiopienne, a émis le vœu de la mise en place prochaine d'une force multinationale. Mais déjà, le Tchad passe à l'offensive.

Le Nigéria peut enfin pousser un ouf de soulagement dans sa longue traversée de désert contre le terrorisme. Exposée aux affres terroristes de la secte islamiste Boko Haram qui sévit sur son territoire depuis six ans déjà, la grande puissance militaire d'Afrique qui

et de paix jeudi déjà, ont posé les jalons de cette nouvelle option. Elle fut entérinée, quarante-huit heures plus tard, par l'assemblée générale.

Ainsi donc, sera bientôt concrétisée, l'idée la force multinationale qui sera composée de 7.500 hommes et dont les contours de sa



Idriss Deby, Pdt Tchad

particulier la brutalité de Boko Haram contre nos populations, est une menace à notre sécurité collective et notre développement. Ce qui nécessite donc une réponse collective, efficace et décisive », déclarait-elle notamment du haut de la tribune de l'U.A. lors de ce 24^{ème} sommet de cette institution panafricaine. Mais pour en arriver à cette action unitaire des états africains contre Boko Haram, « L'Union Africaine va demander au Conseil de Sécurité des Nations Unies de voter une Résolution dans ce sens et appelle, à cet effet, la communauté internationale à y contribuer financièrement », a renchéri pour sa part, le Commissaire de l'UA en charge du dossier, Ismaïl Chergui.

Dans cette dynamique, se mue déjà en éclaircur le Tchad qui, prend désormais le devant de la scène. Ceci, avant la mise en branle de la très attendue machine offensive militaire panafricaine. C'est ainsi qu'à corps défendant, un con-

tingent tchadien, composé de 2000 hommes, a lancé en début de semaine, un raid fulgurant contre Boko Haram sur le territoire nigérian. Déjà présent dans la zone mais posté sur la frontière nigéro-camerounaise, ce contingent tchadien a, pour la première fois, effectué une incursion osée dans certains des états Nord-Est du Nigéria, considérés comme bastion de la secte islamiste. Ainsi par des bombardements aériens, ces éléments tchadiens ont réussi mardi, à libérer la ville de Gambou prise depuis début janvier par ces combattants islamistes.

Mais seulement, aussi triste que cela puisse paraître, cet engagement fort louable et salutaire du Tchad est noyé par la duplicité et le fourvoiement des autorités nigérianes. Officiellement reconnues impuissantes devant la croissance grandissante des violences de ce groupe islamiste qui a déjà fait plus de 13.000 morts et près de 1,5 millions de déplacés depuis 2009, les autorités de ce vaste pays d'Afrique de l'ouest ont maladroitement démenti la libération de cette ville de

Gambou par les forces tchadiennes. Selon elles, c'est plutôt l'œuvre de l'armée nigériane. Mensonge et véritable bêtise à la Goodluck Jonathan, peut-on s'exclamer. Sinon, depuis quand alors cette armée nigériane autrefois puissante mais aujourd'hui fébrile et nonchalante face à Boko Haram s'est-elle réveillée de sa longue léthargie voire apathie ? Peuvent encore se demander des observateurs avisés. En tout cas, sans grand risque de se tromper, l'on peut estimer qu'il n'y a véritablement rien d'objectif dans cette hésitation des décideurs nigériens à s'exécuter devant leur faiblesse. N'est-ce pas une volonté manifeste de reconnaître ses limites face à une situation, laquelle pourrait profiter à l'éternel rival Sud-Africain ?

Heureusement que les populations nigérianes peuvent commencer par souffler avec l'aide de la grande armée tchadienne, toujours fière de défendre le continent contre le terrorisme.

Magloire TEKO

...le Tchad prend désormais le devant de la scène. Ceci, avant la mise en branle de la très attendue machine offensive militaire panafricaine.

aura visiblement montré ses limites, peut enfin compter sur une force coalisée panafricaine. C'est en somme, la principale résolution prise par les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays d'Afrique les vendredi et samedi derniers à Addis-Abeba. Visiblement très remontés contre ces fondamentalistes religieux qui instrumentalisent l'islam à des fins lugubres, les délégués de l'UA, réunis en Conseil de Sécurité

mise en place seront connus dans les semaines qui suivront. Ceci, au regard des désastres affreux et sans cesse grandissants que perpète au quotidien ce groupe islamiste qui défie de fait, au-delà du Nigéria, toute l'Afrique. Une situation très inquiétante qui ne laisse guère indifférente, la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, la Sud-Africaine N' Kosazana Dlamini-Zuma. Pour elle, « Le terrorisme, en

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

Djaoupé Kokou Claude siffle sa fin de carrière par un jubilé

Dyto enlève le trophée

Depuis 2013, le meilleur sifflet togolais, Djaoupé Kokou Claude a mis un trait sur sa carrière d'arbitre. Pour honorer ce riche parcours, des festivités étalées sur le long de l'année. Au nombre de ces événements marquants, a été le jubilé de fin de carrière disputé le week-end écoulé avec le sacre du Dynamic Togolais (Dyto).

Organisé par la structure événementielle Sergio Sport, ce tournoi de football a réuni quatre clubs de l'élite notamment l'As Togo Port qualifié pour la Coupe CAF, Semassi de Sokodé qualifié pour la Ligue Africaine des champions, le Dynamic Togolais et le promu Kotoko de Lavié. Après avoir écarté en demi-finale kotoko de Lavié, Dyto de Lomé s'adjuge le trophée en battant en finale (2-1), Sémassi de Sokodé, tombeur de la formation portuaire.

En prélude à ce tournoi de Football, le désormais ex-arbitre international Djaoupé Claude était face à la presse le 29 janvier 2015.

Au cours de cette rencontre avec la presse, ce dernier a retracé son parcours et situé les acteurs sur les motivations de sa retraite. « J'estime qu'il faut quitter au bon moment. Après avoir officié cette finale de la Ligue Africaine des Champions, chose qui n'arrive pas toutes les fois, j'ai senti que le mo-



Dyto de Lomé (archives)

ment était favorable pour partir », a indiqué ce dernier. Il n'a pas manqué de se prononcer sur le niveau de l'arbitrage togolais, pénalisé par l'inorganisation des stages. « Il ne faut pas se leur-

rer, sans l'organisation des stages les arbitres togolais n'auront pas la chance d'officier au haut niveau. J'invite la FTF à se pencher sur la question », a-t-il exprimé avant de remercier tout

ceux qui ont contribué à son émergence. Il a, par ailleurs, exhorté la nouvelle génération d'arbitres au travail et assure être à disposition de ces derniers pour le partage d'expérience.

Notons que Djaoupé Claude a été consacré arbitre fédéral en 1999 et accède, deux ans après, au grade d'arbitre international. Arbitre principal de la finale de la Ligue Africaine des Champions en 2010 entre TP Mazembé et l'Espérance de Tunis, Djaoupé a officié en tant qu'arbitre international, 55 matches CAF et FIFA, 12 matches amicaux internationaux et 4 matches Ufoa.

Del-Jo

10^{ème} édition du Tournoi petits poteaux de Réconciliation à Kéta-Assoukopé

La compétition bat son plein

Comme il est rentré dans les mœurs dans la préfecture des Lacs plus, précisément dans le canton de Glidji à Kéta-Assoukopé depuis 2005, le Tournoi de réconciliation édition 2015 vient d'être lancé avec la participation record de 54 équipes engagées.

Le lancement de cette 10^{ème} édition du tournoi petits poteaux de Réconciliation a été consacré par une cérémonie présidée par le promoteur du Tournoi, Togbé Azanleko Assou Kpalikpatcho III, chef du village de Kéta-Assoukopé qui, à travers la voix de son porte-parole, a remercié les différents

chefs traditionnels ayant fait le déplacement pour perpétuer la tradition, celle de la tolérance et la fraternité à travers le Foot. En guise d'ouverture de la compétition, le Préfet des Lacs a rappelé

réalisations sont l'œuvre de Agarawa Dodji et Olanlo Akoda aux 13^{ème} et 75^{ème} minutes de jeu.

La compétition est rentrée depuis le 18 janvier dans les phases éliminatoires avec la 4^{ème} journée disputée le week-end dernier.

Notons que cette 10^{ème} édition est dédiée à l'ancien joueur Dravie Michel, décédé le



Togbé Assou Kpalikpatcho III, promoteur du tournoi

l'esprit de cette compétition qui réunit les fils et filles de divers horizons. Ces différents discours ont cédé place à la Super Coupe entre Espoir 2007 vainqueur de la 9^{ème} édition et le vainqueur de la Coupe Fair Play la même année. A l'issue de cette confrontation, la formation de Messan-Kondji, Espoir 2007 enlève le trophée en battant son homologue As Kounga (2-0). Les deux

02 mai 2011. L'une des grandes innovations de cette édition demeure le mérite que le promoteur a voulu décerner à chacun des joueurs de l'équipe vainqueur de la compétition en octroyant à chacun d'eux, un trophée. Plusieurs autres prix d'honneur sont prévus. La grande finale se joue le 27 avril 2015 sur le stade jubilé d'or de Kéta-Assoukopé.

Del-Jo

CAN Guinée équatoriale 2015

La côte d'Ivoire attend son challenger pour le bouquet final



La 30^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations a livré hier le premier verdict des demi-finales. Les Eléphants de la côte d'Ivoire ont su tirer leur épingle du jeu en écartant de leur chemin les Léopards de la RDC. Yaya Touré et Gervinho en premier mi-temps ont été les bourreaux des coéquipiers du capitaine Kijaba. Après avoir répondu du tic au tac sur pénalty à l'ouverture du score du capitaine des éléphants Dieumerci Mbokani et ses amis n'ont pu revenir au score après

le caviar de Gervinho. Les éléphants de la côte d'Ivoire connaîtront leur challenger pour le bouquet final aujourd'hui à l'issue de la confrontation entre le Ghana et le pays hôte. Pour sa cinquième finale, la côte d'Ivoire est en passe de la livrer contre les Black stars qui partent favoris de la seconde demi-finale.

S'achemine-t-on vers la remake de la finale de la CAN Sénégal 92 entre Eléphants et Blacks Stars ? Wait and see...

Del-Jo

<p>FLAMBEAU des Démocrates</p> <p>Réception n°0317/16/05/2007HAAC Siège social : Bd du 13 Janvier, Nyékonakpoé 06 BP. 60364 Lomé Tél. (+228) 26 70 04 96 e-mail : Loiclate@gmail.com Maison de la Presse Casier N°72</p>
<p>Directeur Général chargé de la Publication Loïc LAWSON (90 34 63 25)</p>
<p>Directeur de la Rédaction AGBESSI T. Isaac.(90 20 36 51)</p>
<p>Rédaction Edgar K. DJISSENOU K. Isidore Magloire TEKO</p>
<p>Stagiaires LAWSON Boévi Mawuéna Joseph DOGBE-A. Koffi</p>
<p>PAO Geodecom (22 48 00 32 / 92 63 85 58)</p>
<p>Imprimerie : St Laurent Tirage : 3000 exemplaires</p>

**Votre mag
Galaxy Sport dans
les kiosques la
semaine prochaine**